

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le lundi 23 mai 2016 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Gilles MOUNIER, Maire de SAINT RENAN.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Philippe Bescond.  
Cathy Bergeault, Maryse Garlan et Serge Odéyé avaient respectivement donné procuration à Marie Christine Lalouer, Marc Villaren, Céline Michell.

Monsieur le Maire a proposé au conseil de désigner Chantal Sève comme secrétaire de séance. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Présents : 25  
Votants : 28  
Date de la convocation : 12 mai 2016

### **Ordre du jour :**

- Adoption du PV du CM du 01/04/16

#### ➤ **Décisions** :

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en application de l'article L 21-22 du code général des collectivités territoriales.

#### ➤ **Urbanisme** :

Acquisition par la commune d'une parcelle de terrain au lieu-dit Trévisquin

- autorisation au Maire de signer l'acte.

Acquisition par la commune des droits indivis d'une parcelle de terrain route de Quillimérien

- autorisation au Maire de signer l'acte.

#### ➤ **Finances** :

- Comptes rendus des commissions et vote des subventions 2016 :
  - Sportives,
  - Culturelles,
  - Sociales,
  - Scolaires,
  - Diverses.
- Tarifs 2016/2017 de l'école municipale de musique,
- Tarifs 2016/2017 de l'Office Municipal de Tourisme,
- Tarifs vente de bois aux particuliers,
- Tarifs piscine Spadium, période 2016/2017 pour les établissements scolaires.

#### ➤ **CCPI** :

- Modification des statuts compétences PLUI, Assainissement-Eau, Assistance aux communes (RePAM), de la CCPI,
- Rapport 2015 sur la mutualisation des services de la CCPI.

#### ➤ **Affaires diverses** :

- Convention et prise en charge des soins prodigués aux animaux accidentés trouvés sur la voie publique ou dans toute propriété, de maître inconnu ou défaillant.

**Compte Rendu des décisions prises par M. le Maire en application de l'article L21-22  
du code général des collectivités territoriales  
(Délibération du 14 avril 2014)**

DATE	N°	OBJET
24/03/2016	2016/004	Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le choix du maître d'œuvre pour l'extension Espace Culturel - <b>SAFI – Société d'Aménagement du Finistère</b> pour un montant 3 100 € HT
04/04/2016	2016/005	Achat de produits pharmaceutiques -groupement achat CCPI - <b>Sté EBONY S.A</b> pour un montant annuel de 750 € HT
11/04/2016	2016/006	Rénovation lanterneau de désenfumage salle Guyader - <b>SAN STAP</b> pour un montant 16 224 TTC
12/04/2016	2016/007	Renouvellement du contrat de bail <b>Orange</b> pour 9 ans : mise à disposition du château d'eau afin de conserver les antennes de relais téléphonie pour un montant annuel de 3 000 € net (recettes)
26/04/2016	2016/008	Refonte réseau informatique de la mairie - <b>CEGELEC</b> pour un montant de 24 815,71 TTC
28/04/2016	2016/009	Entretien des salles de sport - route de l'Aber - <b>NET PLUS</b> pour un montant de 12 948 euro TTC (de mai à déc. 2016)
04/05/2016	2016/010	Évaluation environnementale stratégie anticipée de la révision du PLU – <b>Sté ENAMO</b> pour un montant de 3 240 € HT
09/05/2016	2016/011	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de l'ensemble des contrats d'assurance (dommage aux biens, parc automobile et responsabilité) <b>Société Arima Consultant</b> pour un montant de 1 500 € HT

## URBANISME

### DELIBERATION N° DCM 2016-05-01 : ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN LIEU-DIT TREVISQUIN

#### Exposé préalable

Lors de sa réunion du 10 mai 2016, la commission Finances a été informée de l'accord intervenu avec les Consorts MIGADEL, pour l'acquisition par la commune d'une parcelle de terrain non bâtie leur appartenant, en vue de la construction du nouvel équipement sportif municipal de Trévisquin.

Cette parcelle de terrain est cadastrée section BV n° 304, pour une contenance de 8520 m².

Le prix convenu est de 13 € le m², conforme à l'avis délivré par le service du Domaine, soit un montant de 110 760 €, frais en sus à la charge de la commune.

**Ceci exposé, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :**

- de l'autoriser à signer l'acte d'acquisition par la commune, aux conditions ci-dessus indiquées.

**➔ Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal moins 4 voix contre (Le Nouvel Elan)**



## **DELIBERATION N° DCM 2016-05-02 : ACQUISITION PAR LA COMMUNE DES DROITS INDIVIS D'UNE PARCELLE DE TERRAIN ROUTE DE QUILLIMERRIEN**

### **Exposé préalable**

L'acquisition par la commune de la parcelle de terrain non bâtie propriété des Consorts LAURENT route de Quillimerrien, cadastrée section BV n° 150 pour une contenance de 3306 m<sup>2</sup>, présente l'intérêt de l'aménagement d'un chemin piéton à destination notamment des futurs collégiens, pour accéder au nouvel équipement sportif municipal de Trévisquin.

Lors de sa réunion du 12 avril 2016, la commission Urbanisme a été informée de l'accord intervenu avec les héritiers de Monsieur André LAURENT, pour l'acquisition par la commune des droits indivis leur appartenant dans cette parcelle de terrain, soit la moitié indivise.

L'acquisition de ces droits se fera au prix de 50 000 €, conforme à l'avis délivré par le service du Domaine, frais en sus à la charge de la commune.

**Ceci exposé, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :**

- de l'autoriser à signer l'acte d'acquisition par la commune, aux conditions ci-dessus indiquées.

**➔ Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.**

## **FINANCES**

### **DELIBERATION N° DCM 2016-05-03 : SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Les subventions aux associations sportives font l'objet d'une proposition d'attribution de la commission des sports lors de sa réunion du 19 avril 2016.

Il est demandé au conseil municipal de valider cette proposition (voir tableau ci-après)

**➔ Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.**



Associations	Aide au fonctionnement	Aide à la formation	Aide à l'animation	Total	Aide à l'emploi	Aide aux déplacements	Total général 2016
Archers de ronan	166,50 €	0,00 €	0,00 €	166,50 €	0,00 €	260,89 €	427,39 €
Archers des abers	556,11 €	0,00 €	0,00 €	556,11 €	0,00 €	0,00 €	556,11 €
ECR	452,88 €	0,00 €	300,00 €	752,88 €	0,00 €	746,89 €	1 499,77 €
Tennis	4 319,01 €	90,00 €	300,00 €	4 709,01 €	9 315,57 €	203,83 €	14 228,41 €
Wado Iroise karaté	752,58 €	0,00 €	0,00 €	752,58 €	0,00 €	1 495,05 €	2 247,63 €
Handball	1 954,71 €	0,00 €	0,00 €	1 954,71 €	0,00 €	2 745,98 €	4 700,69 €
Tennis de table	356,31 €	0,00 €	0,00 €	356,31 €	0,00 €	85,17 €	441,48 €
Rugby	3 210,12 €	0,00 €	0,00 €	3 210,12 €	0,00 €	4 518,23 €	7 728,35 €
Basket CJR	2 830,50 €	730,00 €	0,00 €	3 560,50 €	2 346,66 €	718,96 €	6 626,12 €
Pétanque	173,16 €	0,00 €	0,00 €	173,16 €	0,00 €	218,29 €	391,45 €
En avant Saint Renan	6 120,54 €	560,00 €	0,00 €	6 680,54 €	8 034,17 €	3 239,62 €	17 954,33 €
Gym Forme et Détente	2 770,56 €	120,00 €	500,00 €	3 390,56 €	8 983,73 €	3 834,99 €	16 209,28 €
Judo	2 410,92 €	0,00 €	0,00 €	2 410,92 €	2 241,40 €	830,76 €	5 483,08 €
Volley club	562,77 €	0,00 €	0,00 €	562,77 €	0,00 €	0,00 €	562,77 €
Iroise volley	1 008,99 €	0,00 €	200,00 €	1 208,99 €	3 595,31 €	5 812,35 €	10 616,65 €
Foulée renanaise	140,40 €	0,00 €	200,00 €	340,40 €	0,00 €	0,00 €	340,40 €
Iroise Athlétisme	2 430,90 €	80,00 €	2 300,00 €	4 810,90 €	1 340,00 €	1 065,83 €	7 216,73 €
Lokournan Triathlon	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R.I.V	1 788,21 €	0,00 €	700,00 €	2 488,21 €	0,00 €	1 035,12 €	3 523,33 €
Wake Ty Colo	586,08 €	0,00 €	0,00 €	586,08 €	0,00 €	0,00 €	586,08 €
Forme et Détente loisir	601,20 €	0,00 €	0,00 €	601,20 €	0,00 €	0,00 €	601,20 €
Collège Kerzouar	715 €	0,00 €	0,00 €	715,00 €	0,00 €	0,00 €	715,00 €
Collège St Stanislas	715 €	0,00 €	0,00 €	715,00 €	0,00 €	0,00 €	715,00 €
Vélodrome	0 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
Tournoi de Plougonvelin	0 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
Lutte intercelique	0 €	0,00 €	1 520,00 €	1 520,00 €	0,00 €	0,00 €	1 520,00 €
Les amateuriales	0 €	0,00 €	300,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
<b>Total</b>	<b>34 622,45 €</b>	<b>1 580,00 €</b>	<b>6 720,00 €</b>	<b>42 922,45 €</b>	<b>35 856,84 €</b>	<b>26 811,96 €</b>	<b>105 591,25 €</b>



## **DELIBERATION N° DCM 2016-05-04 : SUBVENTIONS AFFAIRES CULTURELLES 2016**

Les subventions aux affaires culturelles font l'objet d'une proposition d'attribution de la commission des affaires culturelles réunie le 9 mai 2016.

Il est demandé au conseil municipal de valider cette proposition

<b>Associations</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Les Vendredi Branchés	7 000 €	6 000 €
Amicale Laïque de Saint-Renan	3 540 €	3 560 €
Expotem	750 €	100 €
Expotem (subvention exceptionnelle)	0 €	900 €
Clair de Lune	435 €	420 €
Musicadoré	200 €	160 €
Musicadoré (subvention exceptionnelle)	1 600 €	2 000 €
Ensemble Vocal	340 €	340 €
Maison du Patrimoine et d'histoire locale	2 309 €	2 000 €
Maison du Patrimoine et d'histoire locale (subvention exceptionnelle)	0 €	240 €
Phila-Club Renanais	119 €	105 €
Photo Club Renanais	485 €	100 €
Photo Club Renanais (subvention exceptionnelle)	0 €	300 €
Skolpad Lokournan	806 €	500 €
Skolpad Lokournan (subvention aide à l'animation)	0 €	200 €
Dorn An Den Ha Plu Al Labous	214 €	105 €
Dorn An Den Ha Plu Al Labous (subvention aide à l'animation)	0 €	100 €
Sono Tone	165 €	75 €
Sono Tone (subvention aide à l'animation)	0 €	100 €
Saint-Renan Activités	662 €	500 €
Hei Puna	718 €	480 €
Hei Puna (subvention aide à l'animation)	0 €	200 €
Beg An Douar	285 €	300 €
Breiz Band	100 €	100 €
Cinéma Le Bretagne	0 €	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 728 €</b>	<b>20 385 €</b>

➔ ***Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.***

## **DELIBERATION N° DCM 2016-05-05 : SUBVENTIONS 2016 AFFAIRES SOCIALES**

Les subventions aux affaires sociales font l'objet d'une proposition d'attribution de la commission des affaires sociales réunie le 4 mai 2016 :

Il est demandé au conseil municipal de valider cette proposition

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
ADAPEI	349,00 €	349,00 €
ADMR	2 768,85 €	2 802,80 €
Association des paralysés de France	151,00 €	151,00 €
Association des veuves et veufs du Finistère	281,00 €	281,00 €
Association des laryngectomisés	93,00 €	93,00 €
EMERGENCE	172,00 €	172,00 €
Alcool assistance	93,00 €	93,00 €
Croix rouge française Saint Renan	791,00 €	800,80 €
Association des accidentés de la vie	161,00 €	161,00 €
Loisirs Amitié Aînés ruraux	843,00 €	843,00 €
Infirmes Moteurs Cérébraux	93,00 €	93,00 €
Vie libre	538,00 €	538,00 €
S.O.S AMITIES BREST	93,00 €	93,00 €
ASSOC. AN AVEL VOR	93,00 €	93,00 €
ASS. Céline et Stéphane - Leucémie Espoir	175,00 €	175,00 €
A.F.R SECTION COUTURE	93,00 €	93,00 €
Familles rurales(bourse aux vêtements et jouets)	93,00 €	93,00 €
Restaurants du Coeur	93,00 €	93,00 €
WARZAO	175,00 €	175,00 €
France ADOT 29	93,00 €	93,00 €
Association assistantes maternelles Les Canailoux	113,00 €	180,00 €
Les Canailoux - subvention exceptionnelle 2016		200,00 €
C.L.C.V.	221,00 €	150,00 €
CIDFF 29	175,00 €	175,00 €
Institut Jean-Louis ETIENNE		93,00 €
Rêves de clown	93,00 €	93,00 €
Association des traumatisés crâniens AFTC29	93,00 €	93,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 271,85 €</b>	<b>8 269,60 €</b>

➔ ***Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.***

## **DELIBERATION N° DCM 2016-05-06 : SUBVENTIONS 2016 AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Les subventions aux établissements scolaires font l'objet d'une proposition d'attribution de la commission des affaires scolaires, réunie le 3 mai 2016.

Il est demandé au conseil municipal de valider cette proposition

(voir tableau ci-après).

**SUBVENTIONS SCOLAIRES  
2016**

	2012	2013	2014	2015	2016
Projet école voyage	15,40 €	15,70 €	15,70 €	15,70 €	15,70 €
Projet pédagogique maternelle	3,20 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €
Projet pédagogique élémentaire	3,20 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €
Forfait Maison Familiale	971,70 €	991,15 €	991,15 €	991,15 €	991,15 €
Voile scolaire	38,70 €	39,50 €	39,50 €	39,50 €	39,50 €
Voyage Jumelage	19,90 €	20,30 €	20,30 €	20,30 €	20,30 €
Formation professionnelle	39,65 €	40,45 €	40,45 €	40,45 €	40,45 €
Forfait école Diwan	325,00 €	333,00 €			

	2013		2014		2015		2016	
Ecole Maternelle LE PETIT PRINCE	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention
Projet pédagogique maternelle	101	333,3	83	273,9	77	254,10	84	277,20
Total	101	333,3	83	273,9	77	254,10		277,20

	2013		2014		2015		2016	
Ecole Élémentaire de KERZOUAR	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention
Projet pédagogique élémentaire	195	643,5	130	429	155	511,50	135	445,50
Projet école voyage	77	1208,9	0	0	0	0		
Voile scolaire	44	1738	57	2251,5	53	2093,50	49	1935,50
Total	316	3590,4	187	2680,5	208	2605,00		2381,00

	2013		2014		2015		2016	
Ecole maternelle et élémentaire du VIZAC	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention
Projet pédagogique	403	1329,9		0	477	1574,10	459	1514,70
Voile scolaire	30	1185	28	1106	29	1145,50		
Projet école voyage							46	933,80
Total	433	2514,9	28	1106	506	2719,60		2448,50

	2013		2014		2015		2016	
Ecole NOTRE DAME DE LIESSE	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention
Projet école voyage	120	1884	159	2496,3	145	2276,50	129	2025,30
Voile scolaire	120	4740	130	5135	123	4858,50	132	5214,00
Total	240	6624	289	7631,3	268	7135,00		7239,30

	2013		2014		2015		2016	
Collège de KERZOUAR	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention
Projet école voyage	23	361,1	59	926,3	12	188,40	38	596,60
Total	23	361,1	59	926,3	12	188,40		596,60

	2013		2014		2015		2016	
	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention
Collège de St STANISLAS								
Projet école voyage	66	1036,2	73	1146,1	51	800,70	55	863,50
Total	66	1036,2	73	1146,1	51	800,70		863,50

	2013		2014		2015		2016	
	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention
MAISON FAMILIALE DE L'IROISE								
Forfait Maison Familiale		991,15		991,15		991,15		991,15
Projet école voyage	9	141,3	8	125,6	8	125,60	6	94,20
Formation professionnelle	9	364,05	11	444,95	10	404,50	12	485,40
Total	18	1496,5	8	1561,7	18	1521,25		1570,75

	2013		2014		2015		2016	
	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention
Forfait école Diwan								
	41	13653						
Voile scolaire			11	434,5	18	711,00	12	474,00
Total	41	13653	11	434,5	18	711,00		474,00

	2013		2014		2015		2016	
	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention
IREO Lesneven								
Formation professionnelle	4	161,8	4	161,8	3	121,35	3	121,35
Total	4	161,8	4	161,8	3	121,35		121,35

	2013		2014		2015		2016	
	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention		
MFR Poulan/mer								
Formation professionnelle	1	40,45						
Total	1	40,45						

	2013		2014		2015		2016	
	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention
MFR Plabennec								
Formation professionnelle			7	283,15	5	202,25	5	202,25
Total	0	0	7	283,15	5	202,25		202,25

					2015		2016	
					Nbre d'élèves	Subvention		
MFR Eliant								
Formation professionnelle					1	40,45		
Total					1	40,45		

	2013		2014		2015		2016	
	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention		
IFAC Brest								
Formation professionnelle	26	1051,7	18	728,1	17	687,65		
Total	26	1051,7	18	728,1	17	687,65		



Bâtiment CFA 29					2015		2016	
					Nbre d'élèves	Subvention	Nbre d'élèves	Subvention
Formation professionnelle					4	161,80	5	202,25
Total					4	161,80		202,25

CMA 29					2015		2016	
					Nbre d'élèves	Subvention		
Formation professionnelle					1	40,45		
Total					1	40,45		

CMA 35					2015		2016	
					Nbre d'élèves	Subvention		
Formation professionnelle					2	80,90		
Total					2	80,90		

	2013		2014		2015		2016	
<b>Totaux</b>	1506	31719,75	1192	17908,35	1174	17269,90		16376,70

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE Voyage Jumelage Ecole du Vizac						250,00		1500,00
--	--	--	--	--	--	--------	--	---------

<b>TOTAL</b>						17519,90		17876,70
--------------	--	--	--	--	--	----------	--	----------

➔ Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

#### **DELIBERATION N° DCM 2016-05-07 : SUBVENTIONS 2016 AFFAIRES DIVERSES**

Les subventions « affaires diverses » 2016 font l'objet de la proposition d'attribution suivante de la commission des finances, réunie le 10 mai 2016.

Il est demandé au conseil municipal de valider cette proposition

Association	Propositions 2016
S.N.S.M.	150,00 €
Souvenir Français	86,00 €
U.N.C.	147,00 €
Pêche et Pisciculture	560,00 €
F.N.A.C.A.	118,00 €
Eleveurs du bout du monde	500,00 €
F.N.O.M.	102,00 €
F.N.O.M. (subvention exceptionnelle - drapeau)	260,00 €
Comité de Jumelage Watchet	1 525,00 €
Comité de Jumelage La Roche sur Foron	1 525,00 €
Culture en herbe - les jardins partagés	50,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 023,00 €</b>

➔ Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

**DELIBERATION N° DCM 2016-05-08 : TARIFS 2016/2017 DE L'ECOLE DE MUSIQUE**

Les tarifs de la période 2016/2017 (rentrée scolaire) de l'école de musique font l'objet, comme il suit, d'une proposition de la commission des finances, réunie le 10 mai 2016, augmentation de 2 %, arrondie à l'euro.

Il est demandé au conseil municipal de valider cette proposition

Nature des Prestations	2015 / 2016	2016 /2017
<b>DROIT D' INSCRIPTION</b>		
* Renanais	20,10 €	21,00 €
* Non renanais	23,80 €	25,00 €
<b>EVEIL MUSICAL</b>		
* Enfants renanais	61,80 €	63,00 €
* Enfants non renanais	84,30 €	86,00 €
<b>FORMATION MUSICALE</b>		
* Enfants renanais	98,70 €	101,00 €
* Enfants non renanais	168,20 €	172,00 €
* Adultes renanais	161,60 €	165,00 €
* Adultes non renanais	265,40 €	271,00 €
<b>FORMATION INSTRUMENTALE</b>		
<b>Niveaux débutants et préparatoires</b>		
* Enfants renanais	113,50 €	116,00 €
* Enfants non renanais	200,80 €	205,00 €
* Adultes renanais	211,20 €	215,00 €
* Adultes non renanais	320,80 €	328,00 €
<b>Niveau élémentaire et plus</b>		
* Enfants renanais	147,50 €	151,00 €
* Enfants non renanais	252,20 €	258,00 €
* Adultes renanais	272,40 €	278,00 €
* Adultes non renanais	401,20 €	410,00 €
Réduction de 10% à partir de la 2ème inscription concerne le cours instrument		
<b>MASTER CLASS (journée)</b>		
Renanais adhérent	31,30 €	32,00 €
Renanais non adhérent	51,50 €	53,00 €
Droit d'inscription compris		
Non renanais adhérent	48,50 €	50,00 €
Non renanais non adhérent	72,10 €	74,00 €
Droit d'inscription compris		
<b>ORCHESTRE MUNICIPAL</b>	Gratuit	Gratuit
<b>ENSEMBLE DE MUSIQUE TRADITIONNELLE D'IROISE</b>		
Enfants renanais	113,10 €	116,00 €
Enfants non renanais	134,00 €	137,00 €
Adultes renanais	123,60 €	126,00 €
Adultes non renanais	144,50 €	148,00 €
<b>ATELIER COLLECTIF D'EXPRESSION MUSICALE ADAPTEE</b>		
Cours collectif - 1 heure - le trimestre	300,00 €	300,00 €

➔ Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal moins 4 abstentions (Le Nouvel Elan)

## DELIBERATION N° DCM 2016-05-09: TARIFS OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Il a été proposé au conseil de valider divers tarifs indiqués ci-dessous, dans le cadre des festivités de l'Office Municipal de Tourisme :

Nature des Prestations	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Produits destinés à la revente	Prix vente	Prix de vente
* Topo guide : rando Pays d'Iroise	14,50 €	14,50 €
* Topo guide : Abers et Phares	14,90 €	15,50 €
* Topo guide : Finistère	14,30 €	14,30 €
* Topo guide : VTT	5,00 €	5,00 €
* Circuit cyclo découverte :	1,00 €	1,00 €
* Fiches de randonnées pédestres	1,00 €	1,00 €

Nature des Prestations	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Tarifs lors des animations de l'Office du Tourisme	Prix vente	Prix de vente
Crêpe unité (beurre, sucre, confiture)	1,00 €	1,00 €
Café / Thé	1,00 €	1,00 €
Chocolat chaud	2,00 €	2,00 €
Vin chaud	2,00 €	2,00 €
Jus de fruit / eau (petite bouteille)	1,00 €	1,00 €
Kir	2,00 €	2,00 €
Verre de vin / blanc / rouge	2,00 €	2,00 €
Cidre / bière	2,00 €	2,00 €
Sachet de bonbons	2,00 €	2,00 €
Accueil groupe avec café ou verre d'accueil + visite ville	4,00 €	4,50 €
<b>Barquette de frites</b>		<b>2,00 €</b>
<b>Barquette de frites + saucisse ou merguez</b>		<b>3,00 €</b>
<b>Inscriptions courses de trottinettes</b>		<b>1,00 €</b>

➔ *Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.*

## DELIBERATION N° DCM 2016-05-10 : VENTE DE BOIS COMMUNAL AUX PARTICULIERS – TARIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Un état des lieux des parcelles boisées et talus communaux est réalisé chaque année par les services techniques qui dressent la liste de l'entretien à effectuer.

Les recettes provenant du bois à couper ou du bois de chauffage seront reversées aux œuvres sociales de la commune.

Au vu de cet exposé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver la vente de bois communal aux habitants de Saint Renan et aux agents communaux,
- de fixer le prix de la corde (3 stères) pour l'année 2016 :
  - la corde sur pied : 30 €
  - la corde prête à brûler : 150 €.

➤ de reverser l'ensemble des recettes au Centre Communal d'Action Sociale.

➔ **Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.**

### **DELIBERATION N° DCM 2016-05-11 : TARIFS PISCINE SPADIUM PERIODE 2016/2017 POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

La ville de Saint Renan est dotée d'une piscine municipale gérée en délégation de service publique. Les établissements scolaires du Pays d'Iroise bénéficient de l'ensemble de l'équipement pour les élèves. La tarification est révisée chaque année.

Il est proposé, comme il suit, une augmentation de 1% des tarifs de la piscine SPADIUM, pour la période 2016/2017 (rentrée scolaire), pour les établissements scolaires :

TARIFS 2016/2017		
	8 séances	10 séances
Pour une classe	973,00 €	1 216,00 €
Pour 2 classes	1 442,00 €	1 802,00 €

Au vu de cet exposé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter les présents tarifs.

➔ **Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.**

## **C.C.P.I.**

### **DELIBERATION N° DCM 2016-05-12 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'RIOISE**

Présentation de Monsieur le Maire

#### **EXPOSE :**

#### **Objet**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-20,  
Vu les arrêtés préfectoraux portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes,

- pour opérer le transfert de compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;
- pour opérer le transfert des compétences « eau » et « assainissement »,
- pour formaliser dans la rubrique « assistances aux communes » la gestion des relais parents/assistantes maternelles à compter de 2016, dans le cadre d'une mutualisation de services, au travers d'une assistance aux communes.

#### **Présentation**

#### **PLUI**

Plusieurs évolutions législatives invitent à l'élaboration des documents d'urbanisme à l'échelle intercommunale, à savoir :

- la Loi « engagement national pour l'environnement du 17 juillet 2010 (dite Loi Grenelle) ;
- la Loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite Loi ALUR) ;
- la Loi du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives.

La proposition de prise de compétence est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2017 pour permettre aux communes ayant engagé des procédures de modification ou de révision de les poursuivre dans l'intervalle. Le transfert volontaire de la compétence PLUI reste possible avant le 27 mars 2017 dans les conditions définies par le code général des collectivités territoriales, à savoir les règles de majorité qualifiée. C'est cette formule plus démocratique que celle de la minorité de blocage qui est retenue à cet effet.

La mise en œuvre de cette compétence a vocation à s'inscrire dans le cadre d'une volonté politique de co-construction avec les communes mais aussi dans un cadre juridique défini par le code de l'urbanisme. A cet effet, une charte de gouvernance a vocation à préciser le rôle des différentes instances communales et communautaires dans le processus de construction mais aussi de suivi du PLUI.

Le droit de préemption urbain est lié à la compétence PLUI et est donc automatiquement transféré avec la compétence. Toutefois, le code de l'urbanisme prévoit que le titulaire de ce droit peut le déléguer à une collectivité locale. Il est donc prévu que la Communauté délègue ce droit aux communes sauf dans les domaines relevant de sa compétence statutaire.

### **ASSAINISSEMENT – EAU**

Par arrêtés préfectoraux en date du 19 avril 2013, le Préfet du Finistère a décidé de la fusion avec la Communauté de Communes du Pays d'Iroise des trois syndicats d'assainissement existants sur son périmètre. Le conseil communautaire a, par délibération en date du 25 novembre 2015, défini l'intérêt communautaire de la compétence assainissement en application des arrêtés susmentionnés. L'exercice obligatoire de la compétence assainissement et eau intervient au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Toutefois, la Loi NOTRe du 7 août 2015 incite fortement à une généralisation de ces compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2018 car elle conditionne l'obtention de la D.G.F. bonifiée (425.000 €) par an) à l'exercice de 9 des 12 compétences définies par le nouveau code général des collectivités territoriales.

Par ailleurs, le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet du Finistère projette une fusion des syndicats d'eau du territoire communautaire avec la CCPI au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Enfin, l'exercice de ces deux compétences étant étroitement lié, notamment en termes organisationnels, le conseil communautaire propose de réaliser de manière conjointe le transfert généralisé de ces compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce qui permet de conserver également la D.G.F. bonifiée.

### **ASSISTANCE AUX COMMUNES**

Le Relais Parents Assistantes Maternelles est un service à la population (RePAM) – soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales, s'adressant aux parents et assistantes maternelles. Suite à la sollicitation de plusieurs communes du territoire, une étude a été menée afin d'appréhender l'opportunité et la faisabilité de la constitution d'un RePAM à l'échelle du territoire communautaire en lieu et place des trois relais existants à ce jour.

De manière concrète, il s'agit de constituer un service commun communautaire, fonctionnant de manière déconcentrée, rattaché à la direction du développement territorial et des solidarités et constitué d'une équipe de 3 agents représentant 2.8 équivalents temps plein. Il s'agira d'un service mutualisé facturé suivant une clé de répartition s'inspirant de celle actuellement en vigueur, prenant en compte la population des enfants de moins de 3 ans, le nombre d'assistantes maternelles, la population municipale.

Il est proposé dans un souci de transparence sur les actions menées par la Communauté, d'actualiser la rubrique « assistances aux communes » des statuts.

Délibération :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi ALUR,

Vu la loi du 7 août 2011 portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République »,

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 novembre 2015 se prononçant en faveur d'un transfert de la compétence PLUI à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 et sollicitant la délibération des communes sur ce transfert ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 novembre se prononçant en faveur du transfert de compétence Eau et Assainissement ;

Considérant les présentations faites lors du séminaire du 28 octobre 2015 organisé par la Communauté ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise portant sur :

1 – le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme intercommunal, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au 1<sup>er</sup> mars 2017,

2 – le transfert des compétences « eau » et « assainissement » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

3 – l'intégration dans la rubrique « Assistance aux Communes » de la mention suivante :

« Gérer, pour le compte des communes, un service relais parents assistants maternelles suivant des modalités de mise en œuvre définies par conventions. »

**➔ Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.**

### **DELIBERATION N° DCM 2016-05-13 : RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LA MUTUALISATION DES SERVICES COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PAYS D'IROISE**

Présentation de Monsieur le Maire

#### **Exposé Préalable :**

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales oblige les EPCI à élaborer un schéma directeur de mutualisation. Ce schéma a été voté le 9 novembre 2016 par le conseil municipal à l'unanimité moins 4 voix.

Un rapport annuel sur l'avancement et l'évaluation de ce schéma est prévu par la loi. Le rapport pour l'année 2015, joint en annexe, nécessite l'approbation par l'assemblée.

Les principaux services mutualisés sont :

- pour les fonctions supports : hygiène et sécurité, ingénierie territoriale (AMO, commande publique et SIG), instruction des actes d'urbanisme,
- pour les fonctions techniques : service voirie, service logistique, conventions assainissement collectif,
- pour les outils : logiciel de rétrospective et prospective financière, dématérialisation des actes (Mégalis Bretagne),...
- partenariat et méthodologie : groupements de commande, formation du personnel...

Les principaux projets pour l'année 2016 sont : l'intégration du Relais Parents Assistants Maternelles, les études portant sur la mutualisation des écoles de musique et le développement des offres de mutualisation des ressources humaines et des systèmes d'information.

Après présentation du présent rapport, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le rapport 2015 sur la mutualisation des services de la CCPI

**➔ Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.**

## AFFAIRES DIVERSES

### DELIBERATION N° DCM 2016-05-14 : TARIFS DE PRISE EN CHARGE DES SOINS PRODIGUES AUX ANIMAUX ACCIDENTES TROUVES SUR LA VOIE PUBLIQUE OU DANS TOUTE PROPRIETE, DE MAITRE INCONNU OU DEFAILLANT – PERIODE 1<sup>er</sup> MAI 2016/30 AVRIL 2017

Des conventions entre les cliniques vétérinaires de Saint Renan et la commune seront prochainement passées afin de définir financièrement le coût de la prise en charge par la commune de soins prodigués aux animaux accidentés, trouvés sur la voie publique ou dans toute propriété, de maître inconnu ou défaillant.

La commission Finances, réunie le 10 mai 2016, propose qu'il soit fait application des tarifs ci-dessous, pour des prestations vétérinaires pendant la période du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2017 :

Prestation assurée	Tarifs 1er mai 2016/1er mai 2017 proposés
Prise en charge de l'animal blessé	16,00 €
Nuit passée à la clinique vétérinaire	10,00 €
Soins réalisés sur l'animal blessé	70% des prix pratiqués dans la clinique vétérinaire
Euthanasie d'un chien	30,00 €
Incinération d'un chien	35,00 €
Euthanasie d'un chat	20,00 €
Incinération d'un chat	30,00 €
Demande d'identification réalisée les jours de garde aux heures non ouvrables	20,00€

➔ *Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.*

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 30**

**AFFICHAGE EN MAIRIE LE 26 MAI 2016**